



**HAL**  
open science

## Les associations dans l'impasse humanitaire ?

Mathilde Pette

► **To cite this version:**

Mathilde Pette. Les associations dans l'impasse humanitaire ?. *Plein Droit*, 2015, 104 (1), pp.22. 10.3917/pld.104.0022 . hal-02089462

**HAL Id: hal-02089462**

**<https://univ-perp.hal.science/hal-02089462>**

Submitted on 6 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Les associations qui apportent aide et soutien aux personnes exilées dans le nord de la France ont été contraintes d'adapter leur action militante aux décisions politiques en matière d'immigration. Les pouvoirs publics ont ainsi amené les militant-e-s à remplir un rôle qui revient à l'État, celui de l'action humanitaire d'urgence.**

# Les associations dans l'impasse humanitaire ?

---

**Mathilde Pette**, *sociologue, postdoctorante au CLERSE, chercheuse associée au CERAPS*

---

Dans le nord de la France, nombreuses sont les associations qui aident, accueillent et défendent les populations étrangères et immigrées. L'histoire régionale du milieu associatif montre que les modes d'action privilégiés, les populations ciblées, les outils, compétences et savoir-faire mobilisés ainsi que les revendications défendues ont évolué au rythme des arrivées migratoires, des besoins et projets de ces populations mais aussi, et surtout, des politiques publiques. À l'action sociale, développée dès l'après Seconde Guerre mondiale, sont venues s'ajouter progressivement l'alphabétisation, la défense des droits des étrangers (à partir notam-

ment des circulaires Marcellin-Fontanet en 1972) et enfin les luttes revendicatives qui émergent dans les années 1970 et se poursuivent jusqu'aux collectifs de sans-papiers des années 1990. La localisation géographique de ces associations a également évolué en fonction des principaux lieux d'installation des populations étrangères. Les associations se sont d'abord concentrées dans les grands pôles urbains, principalement dans la métropole lilloise (Lille, Roubaix et Tourcoing) et, dans une moindre mesure, dans d'autres grandes villes (Douai, Valenciennes et Dunkerque par exemple), du fait de la présence d'importantes zones industrielles où étaient massivement embauchés les travailleurs immigrés.

Au cours des années 2000, de nouvelles associations ont été créées à Calais, puis le long des autoroutes A25 et A26, au fil des

campements d'exilés installés sur la route de l'Angleterre. Actives dans des petites villes et villages où sont installés des camps de migrants, ces associations constituent un phénomène récent au regard de l'histoire de la cause des étrangers dans cette région. La situation politique et migratoire semble en effet inédite : à Calais, les migrants affluent – et y stagnent de plus en plus longtemps – avec l'espoir de sortir de l'espace « Schengen » et de rejoindre l'Angleterre.

## Gérer l'« urgence éternelle »

L'engagement individuel dans la cause des étrangers – qu'il s'agisse de sans-papiers désirant s'installer en France ou de migrants « de passage » – est le fait de militants qui se distinguent tant par leurs socialisations que par leurs motivations et registres de justifications de l'activité mili-

tante<sup>1</sup>. En effet, plusieurs viviers de recrutement coexistent tels que le militantisme chrétien de gauche ou le militantisme d'extrême gauche. On observe également un continuum de prises de position politiques relatives à l'immigration. D'un côté, le « pôle de l'attestation » se caractérise par une tendance à ne pas remettre en cause l'ordre établi en matière de politiques migratoires ; les militants ne contestent pas l'existence des frontières, par exemple, et ils se disent favorables à l'intégration des populations immigrées. De l'autre côté, le « pôle de la contestation » est investi par des militants qui revendiquent, par exemple, le droit à émigrer, la régularisation de tous les sans-papiers et le droit de vote pour les étrangers. Le contrôle des frontières (voire la notion même de frontière), l'existence de lieux de privation de liberté pour étrangers ou encore la notion d'intégration font l'objet de fortes critiques. Entre ces deux pôles, on trouve des militants davantage favorables à l'accueil prioritaire des réfugiés et à la mise en place d'aides au développement dans les pays d'origine des populations migrantes.

Les militants se distinguent donc les uns des autres par les revendications qu'ils défendent, les registres d'action dans lesquels ils s'inscrivent, leur rapport à l'État ou encore les filiations historiques et politiques dont ils se réclament. Mais ces différences ont tendance à s'estomper si, au-delà des discours, on prête davantage attention aux pratiques militantes. Dans la mesure où les exilés se pensent – et sont pensés par l'État – comme « de passage », leurs besoins sont qualifiés d'« élémentaires » et de « vitaux » : récupérer de la nourriture, préparer et distribuer des repas, aménager et défendre des formes d'hébergement temporaire (campements, *jungles* et squats),

soigner, accompagner à l'hôpital, permettre l'accès à l'eau potable, à des douches et à des toilettes ou encore collecter et distribuer des vêtements, des chaussures et des couvertures, etc. L'action sociale et humanitaire est donc au cœur des pratiques associatives, rythme le quotidien des militants, voire occupe le plus clair de leur temps.

Les militants interviennent dans l'urgence et pallient les besoins au coup par coup. Le plus souvent, ils ne savent pas précisément comment va être organisée leur journée. L'action associative s'inscrit donc dans une temporalité brève, quasi immédiate. Il s'agit de gérer l'« urgence éternelle » et certaines situations sont susceptibles de mettre en suspens toutes les activités en cours (expulsion d'un lieu de vie, arrestations, accidents ou décès de migrants, etc.). C'est donc à la fois la nature du travail militant, son rythme et son organisation qui se révèlent ici façonnés par le contexte migratoire et politique. Si l'action sociale auprès des migrants est éphémère, elle n'en devient pas moins chronophage pour les militants qui expriment parfois leur découragement devant une tâche qui leur paraît « sans fin ». Ils se disent régulièrement « débordés », faisant « toujours la même chose » et regrettent de ne pas avoir plus de temps pour réfléchir ou discuter davantage.

### Un militantisme façonné par les politiques migratoires

De plus, la prégnance de l'action l'humanitaire et l'urgence dans laquelle interviennent les militants a tendance à restreindre les modes d'action mobilisés. Certains, très fréquents dans des associations intervenant auprès de populations étrangères ayant pour projet de s'installer en France, sont ici très rares, notamment dans le domaine

de la défense des droits à l'entrée et au séjour sur le territoire français. Car, malgré les difficultés rencontrées pour rejoindre l'Angleterre, rares sont celles et ceux qui envisagent de demander l'asile en France. Si cela peut s'expliquer par les projets personnels et familiaux des exilés, les communautés nationales installées en Angleterre, l'histoire coloniale de leurs pays d'origine ou encore le fait qu'ils soient anglophones pour la plupart, c'est aussi le cadre politique de leurs (non) choix migratoires qu'il faut interroger.

Le rapport de Human Rights Watch<sup>2</sup> souligne en effet que les exilés sont réticents à demander l'asile en France du fait, notamment, de la longueur de la procédure, du manque d'hébergement pour les demandeurs d'asile et des violences policières ; autant d'éléments qui témoignent de l'absence d'une politique d'accueil de ces populations. Et les associations locales ne sont pas nombreuses à appuyer les demandes d'asile ou à intervenir sur le plan juridique. Les cours d'alphabétisation et, plus largement, les activités visant à favoriser l'insertion des populations concernées (recherche de formations ou d'emploi, demande de logements individuels, etc.) y sont également réduits à la portion congrue.

Parallèlement à l'action humanitaire, d'autres modes d'action sont néanmoins mobilisés par une partie des militants – ceux qui s'inscrivent davantage dans le pôle contestataire de l'espace des prises de position relatives à l'immigration. Il s'agit d'activités militantes relevant de l'interpellation politique (manifestations<sup>3</sup>, forums associatifs, tribunes<sup>4</sup> ou conférences de presse, etc.) ou de la sensibilisation des populations locales (expositions, concerts, interventions dans des écoles et lycées, etc.). Plus visibles

et médiatisés, ces modes d'action occupent en réalité une faible part du temps de travail bénévole cumulé consacré aux exilés.

Cette orientation de l'action associative et son maintien permanent dans un registre de pratiques humanitaires doivent être pensés dans le contexte politique au sein duquel elles se déploient. Les politiques migratoires – qu'elles soient européennes ou nationales – participent à façonner les formes du militantisme.

Ce sont d'abord des éléments relatifs à la politique européenne qu'il faut prendre en compte. Si la ville de Calais a toujours été située à moins de trente kilomètres des côtes anglaises, elle n'a pas toujours été le théâtre d'un tel arsenal policier. Dans le cadre des accords de Schengen, signés en 1985 et appliqués dix ans plus tard, la fonction politique de cette frontière côtière a changé. En refusant de faire partie de l'espace « Schengen », l'Angleterre a contribué à déplacer les frontières du continent européen et à délocaliser sur le sol français le contrôle de sa frontière. La construction, à partir de 1997, de centres de rétention aux capacités croissantes, la création d'un département de sûreté au sein de la chambre de commerce et d'industrie de Calais, gestionnaire du port, la signature du traité du Touquet en 2003, ou encore les opérations successives de sécurisation du port et de la zone Eurotunnel<sup>5</sup> sont autant de preuves du rôle de garde-barrière assuré par Calais. Les effectifs affectés à ces missions ont eux aussi augmenté et se sont diversifiés : agents de la police aux frontières, des douanes, d'Eurotunnel ou de la SNCF, sous-traitants de sociétés privées de protection, services britanniques d'immigration ou compagnies républicaines de sécurité sont mobilisés quotidiennement sur le terrain.

Cette frontière étant de plus en plus difficile à franchir, Calais est peu à peu devenue une ville de « stockage » des migrants et non plus uniquement une ville de passage. Progressivement, le nombre d'exilés présents à proximité de Calais a augmenté (du fait notamment de guerres et conflits successifs dans leurs pays d'origine) et leur durée de « séjour » s'est allongée. Les conditions de leur (sur)vie ont continué à se dégrader et leurs besoins ont augmenté. Pour les associations, plus de migrants présents dans le Calais, c'est plus de repas à fournir, plus de vêtements et chaussures à distribuer, plus de jungles à aménager, à pourvoir en eau potable et à défendre, plus de migrants à soigner, etc. En devenant captifs, pendant parfois plusieurs mois, de cette zone frontière caractérisée par les destructions régulières des campements et de leurs affaires personnelles, et par l'évacuation de squats<sup>6</sup>, les migrants n'ont d'autre choix que de recourir durablement à l'aide pratique et humanitaire assurée par les associations.

Les décisions nationales relatives à l'accueil et à l'hébergement des migrants ont également rythmé l'évolution de leurs conditions de vie ainsi que le rôle des associations à l'échelle locale. Face au nombre grandissant de migrants, un centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire avait été créé en 1999 à Sangatte, près de Calais, par décision du gouvernement Jospin. Le centre, géré par la Croix-Rouge, était alors financé par la Direction de la population et des migrations du ministère de l'emploi et de la solidarité, alors dirigé par Martine Aubry, et était installé – non sans ironie – dans un ancien hangar de la société Eurotunnel.

En 2002, tout juste nommé ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy annonce la fermeture du

centre de Sangatte. La Croix-Rouge cesse alors d'intervenir et l'aide aux exilés est prise en charge exclusivement par des bénévoles qui interviennent d'abord à titre individuel puis se structurent rapidement en associations caritatives. C'est par exemple le cas en 2003 de Salam, à Calais, qui organise la distribution de repas chauds quotidiens aux migrants. Mais on pourrait également citer Aida, à Lille, créée à l'initiative des communautés Emmaüs du nord de la France qui voient affluer les migrants à la suite de la fermeture du centre de Sangatte. Cette décision politique nationale participe donc à la fois au retrait de la Croix-Rouge, au transfert de ses activités uniquement vers des bénévoles (alors même que le centre de Sangatte avait embauché jusqu'à près d'une centaine de salariés) et à la structuration progressive de nouvelles associations. Les créations successives d'associations et de collectifs permettent en effet de formaliser et de publiciser l'aide apportée aux migrants, de multiplier les appels aux dons et de réaliser des demandes de subventions publiques.

### Éparpillement des migrants, dispersion du travail militant

La dispersion progressive des migrants explique également pourquoi les associations naissantes se sont progressivement éloignées de Calais. L'installation de camps le long des autoroutes A25 et A26 ne peut pas être uniquement imputable à la décision publique de la fermeture de Sangatte ; avant cet événement, des migrants étaient déjà présents dans des petits villages et des habitants leur apportaient ponctuellement de l'aide. Mais plusieurs indices tendent à prouver l'accentuation de l'éparpillement des migrants : les campements plus reculés dans

les terres et à proximité des aires d'autoroutes se multiplient et se stabilisent, les migrants y sont plus nombreux. Autre indice : la formalisation de l'engagement militant dans des associations déclarées à Norrent-Fontes, Steenvoorde, Bailleul, Bollezele et Teteghem ou encore auprès d'autres campements à Angres, Grande-Synthe ou Chocques.

Or cet éloignement progressif des points de traversée de la Manche, à savoir du port et de la zone Eurotunnel, n'est pas voulu

par les migrants mais la conséquence de la dégradation de leurs conditions de (sur) vie à Calais. La concentration des créations d'associations entre 2007 et 2010 coïncide en effet avec une recrudescence des contrôles policiers à Calais qui favorise leur dispersion. Lors de chaque période d'accentuation des contrôles et des arrestations

à Calais, la fréquentation des campements dans les terres augmente, puis a tendance à se résorber progressivement. L'installation à l'intérieur des terres a par exemple augmenté lors du camp No Border organisé à Calais en 2009<sup>7</sup> qui mobilisa plus de 2 000 policiers et gendarmes, et deux hélicoptères, ou en 2010 à la suite de la destruction très médiatisée de « la » Jungle de Calais décidée par Éric Besson, alors ministre en charge de l'immigration.

En ce sens, on peut considérer que la gestion des migrants présents sur un territoire circonscrit et l'attitude des forces de l'ordre à leur rencontre participent par ricochet à transformer la structure

et la localisation du milieu associatif. Et parfois même bien au-delà du territoire régional : c'est le cas de l'association Itinérance créée en 2006 à Cherbourg, à près de 500 kilomètres de Calais, dont l'histoire s'inscrit, elle aussi, dans les suites de la fermeture du centre de Sangatte<sup>8</sup>. Mais cet éparpillement des campements – et donc des associations et des militants qui y interviennent – a aussi des conséquences sur la nature du travail associatif : pour chaque campement, il faut sans cesse trouver un terrain, du

matériel, un accès à l'eau potable, etc., et à nouveau gérer les relations avec la mairie, la gendarmerie, les commerçants ou encore les riverains.

Enfin, l'éparpillement des lieux d'action des militants complique leur coordination, à tel point qu'en 2011, un groupement d'associations a été à l'origine de la

création de la Plateforme de service aux migrants (PSM) qui se donne pour objectifs de « coordonner, former [et] soutenir les bénévoles »<sup>9</sup> et de mettre en réseau les associations intervenant auprès des exilés, principalement dans le Nord-Pas-de-Calais mais aussi à Cherbourg et à Paris. Composée à sa création d'une douzaine d'associations, elle en regroupe actuellement une vingtaine, signe que le réseau continue à se développer sur ce territoire. « On maintient la cocotte à pression constante. »

Ce sont donc bien les associations et leurs militants, qu'ils soient (de plus en plus) salariés ou bénévoles, qui assurent l'aide

quotidienne apportée aux exilés présents dans la région. Le milieu associatif est au cœur de la prise en charge des populations migrantes et devient un acteur incontournable, sollicité, encouragé et aujourd'hui financé en partie par l'État et les collectivités territoriales. Alors qu'il ne respecte pas la directive de l'Union européenne du 27 janvier 2003 établissant les normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile, l'État français s'appuie volontairement sur le secteur associatif pour combler les manquements de ses propres politiques publiques. ♦

<sup>1</sup> Mathilde Pette, *S'engager pour les étrangers. Les associations et les militants de la cause des étrangers dans le nord de la France*, thèse pour le doctorat en sociologie, université Lille 1, 2012. Cette recherche a notamment fait l'objet d'une enquête auprès de militants engagés dans plusieurs associations (l'enquête par questionnaire a recueilli 389 réponses).

<sup>2</sup> « France : Les migrants et les demandeurs d'asile victimes de violence et démunis », rapport de Human Rights Watch, janvier 2015.

<sup>3</sup> Ce fut par exemple le cas, à Calais, en décembre 2014 lors d'une manifestation « Contre le mur de la honte » ainsi qu'en janvier 2015 contre les violences policières, suite à la parution du rapport de Human Rights Watch.

<sup>4</sup> On pense notamment à la tribune « Violence d'État contre les exilés de Calais », publiée en juillet 2014 dans *Libération* et signée par un collectif de chercheurs, enseignants-chercheurs et universitaires.

<sup>5</sup> Voir notamment Emmanuel Berson, « Un mur sur le détroit du Pas de Calais », Recueil Alexandries, Collections Esquisses, 2011.

<sup>6</sup> Voir la décision du Défenseur des droits n° MDS 2011-113 parue en 2012.

<sup>7</sup> Voir « Des No Border sans frontière », p. 9.

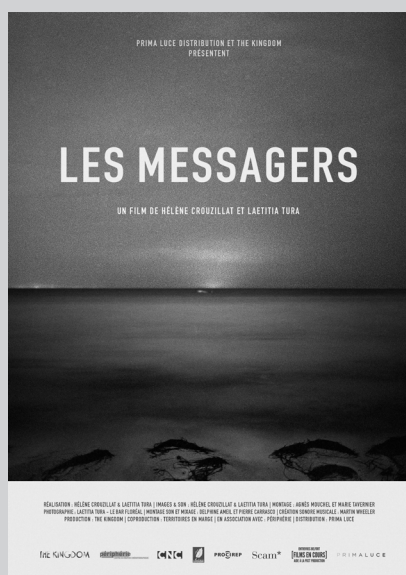
<sup>8</sup> Voir « Dix ans de lutte à Cherbourg », p. 14.

<sup>9</sup> Voir « Une plateforme contre l'éparpillement », p. 13.

<sup>10</sup> Entretien informel avec Amélie, militante de l'association Terre d'Errance Norrent-Fontes, janvier 2015.

## Chronologie des jungles

- 1994 La Belle étoile (Calais)  
 1997 Collectif de soutien d'urgence aux réfugiés (C'Sur) (Calais)  
 1999 Ouverture du centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire géré par la Croix-Rouge à Sangatte  
 2002 Fermeture du centre de Sangatte  
 2003 Soutenons, aidons, luttons, agissons pour les migrants et les pays en difficulté (Salam) (Calais)  
 Aide à l'insertion des demandeurs d'asile et migrants (Aida) (Lille) par les communautés Emmaüs  
 2005 Médecins du Monde lance une mission Migrants Littoral Nord-Pas-de-Calais  
 2006 Itinérance (Cherbourg)  
 2008 Terre d'Errance (Norrent-Fontes)  
 2009 L'Auberge des migrants (Calais)  
 Terre d'Errance Steenvoorde (Steenvoorde)  
 Juin : Camp militant No Border à Calais  
 Septembre : Destruction de la *jungle* sur décision d'Eric Besson (Calais)  
 Flandre Terre Solidaire (Bailleul)  
 Collectif Fraternité Migrants Bassin Minier 62  
 La Marmite aux Idées (Calais)  
 2010 Terre d'Errance Flandre littoral (Bollezeele)  
 2011 Plate-forme de services aux migrants (Dunkerque)  
 Calais Migrant Solidarity (CMS)  
 Aide Migrants Solidarité Teteghem (AMiS) (Teteghem)  
 2012 Réseaux des élus hospitaliers Nord Pas de Calais (Norrent-Fontes)  
 Une antenne de l'Agence adventiste du développement et de l'aide humanitaire (ADRA) (Dunkerque)  
 2014 Calais, ouverture et humanité (Calais)  
 Le Réveil Voyageur (Calais)  
 2015 Ouverture du centre Jules-Ferry, Service d'accueil et d'aide aux personnes migrantes dans la zone industrielle des Dunes (Calais)



## Les Messagers

de Hélène Cruzillat et Laetitia Tura

Sortie nationale le 8 avril 2015

En partenariat avec la Cimade et avec le soutien de Migreurop  
 Sélectionné au Cinéma du Réel 2014, Milano Film Festival 2014, Fespaco 2015  
 70 min - 2014 - DCP - Couleur

Du Sahara à Melilla, des témoins racontent la façon dont ils ont frôlé la mort, qui a emporté leurs compagnons de route, migrants littéralement et symboliquement engloutis dans la frontière. « Ils sont où tous les gens partis et jamais arrivés ? »

Les Messagers se poste sur la frêle limite qui sépare les migrants vivants des migrants morts. Cette focalisation sur les morts sans sépulture interroge la part fantôme de l'Europe.